**Service du commissariat des armées**

**Plate-forme commissariat Paris**

|  |
| --- |
|  |

|  |
| --- |
| **CADRE-RÉPONSES** |

**OFFRE DE LA SOCIÉTÉ :**

**……………………………………….**

|  |
| --- |
| **DAF\_2024\_001728**  **Objet du marché :**  **Location avec maintenance de solutions d’impression numérique polychrome au profit du Pôle Graphique de Paris (PGP)** |

**Le présent cadre-réponses, complété par la société dont le nom figure en page de garde, constitue l’offre sur laquelle elle s’engage de façon ferme et définitive dans le cadre de l’exécution des prestations objet du marché ci-dessus.**

Il est complété le cas échéant des réponses de la société aux demandes de précision sur son offre.

Le présent cadre-réponses doit impérativement être **intégralement complété** par chaque soumissionnaire pour le marché auquel il soumissionne sous peine de rejet de son offre.

Il se décompose en deux paragraphes :

* le paragraphe I intitulé « *Éléments demandés au titre des critères d’attribution* » porte sur les éléments de réponse valorisés au titre de l’analyse des offres pour les critères d’attribution autres que le critère prix ;
* le paragraphe II intitulé « *Éléments demandés à titre d’information* » porte sur d’autres éléments que l’acheteur demande à titre d’information.

Consignes particulières :

**Les informations d’ordre général ne concernant pas spécifiquement les prestations demandées ne doivent pas être intégrées dans ce cadre-réponses.**

Tout document spécifique ou extrait spécifique de document mis en référence dans la rubrique concernée doit être joint directement à la suite du présent cadre-réponses. Pour les documents contenant des éléments autres que ceux demandés dans le cadre de chaque chapitre, ne joindre que l’extrait concernant directement la réponse.

Pour rappel :

* le soumissionnaire ne peut ni modifier ce document ni y formuler des réserves relatives aux documents de marché (article 3.3 du règlement de la consultation) ;
* l’offre décrite dans le présent document doit impérativement satisfaire aux exigences minimales mentionnées dans les documents de marché (article 5.1 du règlement de la consultation).

Dans le cas contraire, l’offre de la société est déclarée irrégulière.

# Éléments demandés au titre des critères d’attribution

Les modalités concernant l’évaluation des critères et sous-critères sont définies à l’article 5.3 du règlement de la consultation DAF\_2024\_001728.

Le soumissionnaire doit impérativement compléter tous les tableaux du présent paragraphe pour pouvoir être noté et classé.

## Critère « Valeur technique » (50 points)

### Sous-critère 1 : Analyse du dossier (15 points)

#### Sous-sous-critère 1.1 : Capacité globale de production (4 points)

Il est demandé au soumissionnaire de présenter la capacité globale de production des trois moteurs proposés, en précisant les vitesses nominales exprimées en pages par minute. La capacité globale demandée est obtenue par la somme des capacités de chacun des moteurs. Une valeur unique est attendue. Cela signifie qu’il n’est pas possible de proposer une tranche/fourchette de valeurs. Le cas échéant, une note de 0 sera attribuée au soumissionnaire sur ce sous-critère.

Cette capacité sera analysée au regard de l’exigence minimale mentionnée au CCTP, soit une productivité de 390 pages par minute.

**Réponse du soumissionnaire** (sur **4 points**) :

|  |
| --- |
|  |

#### Sous-sous-critère 1.2 : Capacité globale d'alimentation (4 points)

Il est demandé au soumissionnaire de présenter la capacité globale d’alimentation SRA3 des trois moteurs, en indiquant les alimentations nominales de chacun.

La capacité globale demandée est obtenue par la somme des capacités de chacune des solutions. Une valeur unique est attendue. Cela signifie qu’il n’est pas possible de proposer une tranche/fourchette de valeurs. Le cas échéant, une note de 0 sera attribuée au soumissionnaire sur ce sous-critère.

Cette capacité sera analysée au regard de l’exigence minimale mentionnée au CCTP.

**Réponse du soumissionnaire** (sur **4 points**) :

|  |
| --- |
|  |

#### Sous-sous-critère 1.3 : Plage de grammage et épaisseur en micron acceptée par les copieurs (4 points)

Il est demandé au soumissionnaire de présenter la plage de grammage acceptée par les trois moteurs, ainsi que l’épaisseur maximale en microns supportée.

Cette capacité sera analysée au regard des exigences minimales mentionnées au CCTP.

**Réponse du soumissionnaire** (sur **4 points**) :

|  |
| --- |
|  |

#### Sous-sous-critère 1.4 : Capacité d’alimentation et de sortie des documents de type bannière (3 points)

Il est demandé au soumissionnaire de présenter la capacité d’alimentation et de sortie des documents de type format bannière.

Des valeurs uniques sont attendues. Cela signifie qu’il n’est pas possible de proposer des tranches/fourchettes de valeurs. Le cas échéant, une note de 0 sera attribuée au soumissionnaire sur ce sous-critère.

Les capacités maximales seront à préciser (longueur, grammage, nombre de bannières acceptées en entrée et en sortie).

Cette capacité sera analysée au regard des exigences mentionnées au CCTP.

**Réponse du soumissionnaire** (sur **3 points**) :

|  |
| --- |
|  |

### Sous-critère 2 : « Délai et qualifications » (10 points)

#### Sous-sous-critère 2.1 : Délai d'intervention à partir du signalement d'une panne (2 points)

Il est demandé au soumissionnaire de présenter le délai d’intervention prévu à compter du signalement d’une panne. Ce délai doit être exprimé en heures ouvrées et correspondre au temps maximal entre la déclaration d’incident et l’arrivée effective d’un technicien sur site.

**Pour rappel, conformément à l’article 15.2.1 du CCTP, le délai d’intervention doit être strictement inférieur à 5 heures ouvrées.**

**Réponse du soumissionnaire** (sur **2 points**) **:**

|  |  |
| --- | --- |
| **Délai d’intervention (heures ouvrées)** | **Réponse (choix de réponse unique)** |
| **Délai à prévoir inférieur à 2 heures avant arrivée d’un technicien** |  |
| **Délai à prévoir inférieur à 3 heures avant arrivée d’un technicien** |  |
| **Délai à prévoir inférieur à 4 heures avant arrivée d’un technicien** |  |
| **Délai à prévoir strictement inférieur à 5 heures avant arrivée d’un technicien** |  |

#### Sous-sous-critère 2.2 : Processus de bout en bout de traitement des pannes (4 points)

Il est demandé au soumissionnaire de présenter le processus complet de traitement des pannes, depuis la déclaration de l’incident jusqu’à la remise en service effective des équipements. Ce descriptif doit inclure les étapes de diagnostic, d’intervention, de suivi et de clôture, ainsi que les moyens humains, techniques et organisationnels mobilisés.

**Réponse du soumissionnaire** (sur **4 points**) :

|  |
| --- |
|  |

#### Sous-sous-critère 2.3 : Qualification des interlocuteurs de 1er niveau (4 points)

Il est demandé au soumissionnaire de présenter la qualification de l’interlocuteur de premier niveau, qui assurera le rôle de technicien référent. Le soumissionnaire doit préciser l’identité du technicien référent ainsi que son nombre d’années d’expérience dans les fonctions techniques liées à la maintenance des équipements proposés.

**Réponse du soumissionnaire** (sur **4 points**) :

|  |
| --- |
|  |

### Sous-critère 3 : Tests en production (25 points)

Conformément aux articles 5.3.2 et 5.3.5 du RC, des tests en production seront effectués après la date limite de remise des offres.

Ces tests en production se dérouleront dans les « showrooms » des soumissionnaires en présence des bénéficiaires et des acheteurs.

Afin de garantir la conformité de la prestation réalisée avec le cahier des charges, la phase « test en production » est obligatoire et indispensable pour l’évaluation du critère technique. A défaut, le soumissionnaire est éliminé.

L’administration attire également l’attention des soumissionnaires sur le fait que toute note inférieure à 15 points sur 25 pour ce sous-critère entrainera l’élimination de l’offre.

## Critère « Valeur environnementale » (10 points)

### Sous-critère 1 : Acheminement des consommables et déplacements des techniciens (5 points)

Il est demandé au soumissionnaire de démontrer son engagement environnemental concernant ses démarches de réduction de son impact environnemental, en cochant oui ou non sous chaque point.

Chaque mesure présentée par le soumissionnaire doit être clairement justifiée par des éléments concrets et vérifiables (documents, procédures internes, certificats, preuves matérielles, etc.). La colonne « Moyen de preuve à fournir » doit préciser l’emplacement exact du document (nom, page, annexe, etc.).

À défaut de justificatif, la mesure ne sera pas prise en compte dans la notation.

**Réponse du soumissionnaire** (sur **5 points**) :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Mesures environnementales** | **Réponses** | | **Moyen de preuve à fournir** |
| **Utilisation de véhicules « propres »\* et « dits  propres »\*,  dans le cadre de l’exécution du marché (non les véhicules détenus par la société).**  *\*Véhicules fonctionnant à l’éthanol E85, au GPL, les voitures hybrides simples ou rechargeables, les voitures à l’énergie électrique ou à l’hydrogène* | **Oui** | **Non** |  |
| **L’emballage réutilisable pour les consommables dans le cadre du marché** | **Oui** | **Non** |  |
| **Le recours à des modes de transport alternatifs liés à l’exécution des prestations du marché (vélos cargos, mutualisation de transport…)** | **Oui** | **Non** |  |
| **Formation des employés aux bonnes pratiques environnementales** | **Oui** | **Non** |  |
| **Déploiement d’un plan interne de réduction des déchets liés à l’activité sur site** | **Oui** | **Non** |  |

### Sous-critère 2 : Consommation électrique totale en veille et en production (5 points)

Il est demandé au soumissionnaire de présenter la consommation électrique totale des équipements proposés, en distinguant la consommation en veille et en production. Les valeurs devront être exprimées en kilowatts-heures (kWh) et fournies pour chacun des trois moteurs.

La consommation d’énergie la plus faible sera valorisée, conformément aux objectifs de performance énergétique et de réduction de l’impact environnemental.

Les consommations annoncées par le candidat doivent correspondre à une **valeur numérique unique**. Cela signifie qu’il n’est pas possible de proposer une tranche/fourchette de valeurs. Le cas échéant, une note de 0 sera attribuée au soumissionnaire sur ce sous-critère.

**Réponse du soumissionnaire** (sur **5 points**) :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **CONSOMMATION EN KWH** | |
| **SOLUTIONS D'IMPRESSION NUMERIQUE POLYCHROME** | **En veille** | **En production** |
| *Une valeur numérique unique est attendue* | *Une valeur numérique unique est attendue* |
| **Moteur avec finisseur en ligne piqué et agrafé type "plockmatic"** |  |  |
| **Moteur avec alimentation et sortie format "bannière"** |  |  |
| **Moteur avec configuration standard** |  |  |

# Éléments demandés à titre d’information

Il est demandé au soumissionnaire de préciser à titre d’information le programme détaillé de la formation : durée, organisation, fonctions étudiées, exercices pratiques, méthode de contrôle des acquis, supports de formation et durée.

**Réponse du soumissionnaire** :

|  |
| --- |
|  |